

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**Séance ordinaire du 18 mai 2017**

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Nombre de voix : 18

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Étaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, Dominique HALLÉ, Martine GINDT, Dominique LEBRUN, David LEDENYI, Bernard PERRIN, Messaade VAISSIÈRE, Sandrine BRENYK, Cathy TONUS, Céline ROBERT.

Etaient absents : Éric MARCHAL, qui a donné procuration à Dominique HALLÉ, Bernard HEINE, qui a donné procuration à Didier BRANZI, Sandrine BIRARDI qui a donné procuration à Cathy TONUS, Rodrigue LAGLASSE qui a donné procuration à Pierre HEINE, Liliane MATHIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sylvain PRATI est désigné secrétaire de séance.

**POINT 1**

***Vente d'appartements Grand'rue, bail de location et règlement de copropriété.***

Le maire expose que le prix de vente des appartements construits avec la maison de santé a été adopté par délibération n°2 en date du 11 juillet 2016 et s'établit comme suit :

- 2 125 € le prix du m<sup>2</sup> des trois appartements situés au niveau R+1 et donnant sur la Grand'rue ;
- 2 175 € le prix du m<sup>2</sup> des trois appartements situés au niveau R+2 et donnant sur la Grand'rue ;
- 2 175 € le m<sup>2</sup> le prix des trois appartements donnant sur les Jardins.
- 350 € le prix du m<sup>2</sup> des balcons donnant sur le Nord ;
- 400 € le prix du m<sup>2</sup> des balcons donnant sur le Sud ;
- 650 € le prix des m<sup>2</sup> situés en sous-sol (caves et garages).

Les locaux destinés à la Maison de Santé Pluri professionnelle sont destinés à être loués aux professionnels de santé. Ce loyer sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires tel qu'il est publié actuellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à :

- prendre toutes les mesures nécessaires à la vente des neuf appartements construits par la commune selon les tarifs précisés ci-dessus,
- à signer le bail de location de la MSP au prix de 60 000 € par an, soit 5 000 € par mois (indice en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017) pour les locaux professionnels, le patio, la chaufferie et le local « poubelles », le parking restant un parking public.
- à signer tous les actes correspondants.

**POINT 2**

***Dénomination d'une rue.***

Le maire expose :

Sur la tranche 1 de la zone communautaire, le conseil municipal a attribué le nom Boucle Bernard Hinault à la voirie principale. Il subsiste une impasse qui donne accès aux parcelles implantées derrière les anciennes maisons Hilt et Schumacher.

*REPUBLIQUE  
FRANCAISE*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

Afin de rendre hommage à un habitant de METZERVISSE particulièrement impliqué dans l'organisation des compétitions cyclistes et lui-même ancien coureur de renom, le maire propose de donner à cette impasse le nom suivant :

- Impasse Raymond REISSER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition du maire et de donner à l'impasse située sur la tranche 1 de la zone communautaire le nom : Impasse Raymond REISSER.

Tous les membres ont signé au registre  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire le  
Publié-le